



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Madame
Anne Luyet
Députée-suppléante
Rue Albert Chavaz 19
1965 Savièse

Date 28 août 2015

Question écrite n° 32 – Disparu corps et bien – suite – suite

Madame la Députée-suppléante,

Votre question citée en référence a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat qui me charge de vous répondre comme il suit.

Votre postulat 2.199 déposé le 16 novembre 2011 demandait d'étudier l'opportunité d'une prise en charge cantonale des coûts facturés lors d'opérations de sauvetage lorsque les personnes disparues ne sont pas retrouvées. Vous souhaitez également qu'un seul organe de pilotage, par exemple l'OCVS, soit chargé de l'engagement des opérations de sauvetage afin d'éviter d'éventuels débordements et de vaines recherches. En réponse à votre postulat, il avait été proposé qu'un groupe de travail réunissant les domaines sécurité, santé et social se réunisse. Cette réflexion avait été amorcée, mais n'avait pu être finalisée, compte tenu du manque de ressources et des changements intervenus au sein du Service de l'action sociale.

Votre question du 28.04.2015 demande si ce groupe de travail a pu être constitué ou si la commission extraparlamentaire, qui a été créée afin de réviser la loi sur l'organisation des secours, peut se voir confier cette tâche. Nous pouvons ainsi vous confirmer que la commission extraparlamentaire a terminé ses travaux et que l'avant-projet de révision de la loi a été mis en consultation le 17 juin 2015, avec délai de réponse au 18 septembre 2015. Les articles 16 et 16 bis de cet avant-projet traitent des frais non récupérables pris en charge par les pouvoirs publics et octroient la compétence au Conseil d'Etat de fixer les modalités par voie d'ordonnance. L'avant-projet fournit ainsi des bases légales permettant de donner suite à votre postulat. A l'issue de la procédure de consultation, ces propositions seront soumises au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

En espérant vous avoir fourni tous les renseignements souhaités, je vous prie d'agréer, Madame la Députée-suppléante, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire
Police cantonale
Service de la santé publique
Service de l'action sociale



Av. de la Gare 39, 1950 Sion
Tél. 027 606 50 90 · Fax 027 606 50 94